

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

*En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005*

Réf dossier n° PM27021201



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

**Le Bourg**

**46200 MAYRAC**

**Donneur d'ordre**

**M.et Mme CONSTANT Chritophe  
Le Bourg**

**46200 MAYRAC**

**Propriétaire**

**M.et Mme CONSTANT Chritophe  
Le Bourg**

**46200 MAYRAC**

Date de mission :

**27/02/2012**

Opérateur :

**MR MINARD PHILIPPE**

## Sommaire

<b>RAPPORT DE SYNTHÈSE</b> .....	<b>3</b>
<b>ÉTAT DU BATIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES</b> .....	<b>4</b>
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE .....	4
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	4
DESIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC .....	4
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITÉS ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS .....	5
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION .....	7
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION .....	7
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS .....	8
CONSTATATIONS DIVERSES .....	8
<b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE</b> .....	<b>10</b>

**RAPPORT DE SYNTHESE**

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **27/02/2012**

Opérateur : **MR MINARD PHILIPPE**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Adresse : <b>Le Bourg</b>	Etage: <b>na</b>	Civilité : <b>M.et Mme</b>
Code postal : <b>46200</b>	N° lot(s): <b>na</b>	Nom : <b>CONSTANT Christophe</b>
Ville : <b>MAYRAC</b>	Section cadastrale : <b>na</b>	Adresse : <b>Le Bourg</b>
	N° parcelle(s) : <b>na</b>	Code postal : <b>46200</b>
	N° Cave : <b>na</b>	Ville : <b>MAYRAC</b>

\* na=non affecté

**ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES**

(Selon la loi n°99-471 du 8 juin 1999 ; arrêté du 29 mars 2007 - Norme XP P03-201)

Conclusion :

Absence de traces caractéristiques de termites.

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Etiquette : D (voir recommandations)

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 – Norme XP P 03-201

Réf dossier n° PM27021201

### A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : <b>Le Bourg</b>  Code postal : <b>46200</b> Ville : <b>MAYRAC</b> Immeuble bâti : <b>oui</b> Mitoyenneté : <b>non</b>	Type de bien : <b>Maison individuelle</b>	Qualité : <b>M.et Mme</b> Nom : <b>CONSTANT Christophe</b> Adresse : <b>Le Bourg</b>  Code postal : <b>46200</b> Ville : <b>MAYRAC</b>

### B – Désignation du donneur d'ordre




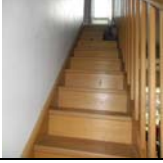

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : <b>M.et Mme</b> Nom : <b>CONSTANT Christophe</b> Adresse : <b>Le Bourg</b>  Code postal : <b>46200</b> Ville : <b>MAYRAC</b>	Date de mission : <b>27/02/2012</b> Documents remis : <b>Aucun document technique fourni</b> Accompagnateur : <b>M.et Mme CONSTANT Christophe</b> Durée d'intervention : <b>00H50</b>

### C – Désignation de l'opérateur de diagnostic



IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : <b>SARL SEGUIER</b>  Nom : <b>MR MINARD PHILIPPE</b> Adresse : <b>29 RUE SEGUIER</b>  Code Postal : <b>24000</b> Ville : <b>PERIGUEUX</b>  N°de siret : <b>525 033 916</b>	Certification de compétence délivrée par : <b>BUREAU VERITAS</b> Adresse : Le : <b>16/05/2011</b> N° certification : <b>2306781</b>  Cie d'assurance : <b>GENERALI</b> N° de police d'assurance : <b>AM207425</b> Date de validité : <b>30/03/2012</b>  Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : <b>Norme XP P 03-201</b>

Nombre total de pages du rapport : 6

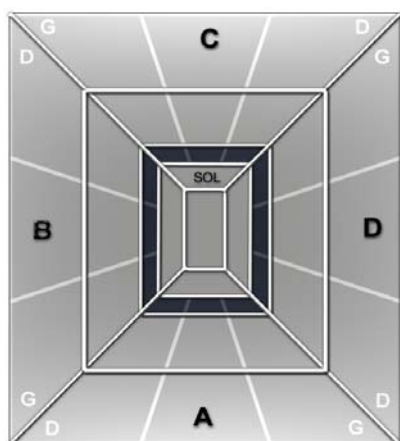
**D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas**

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
<b>PARTIES PRIVATIVES</b>			
Rdc	<b>1 Sejour - cuisine</b> 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture + aluminium , Plafond peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>2 WC 1</b> 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>3 Chambre 1</b> 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>4 Salle d'eau</b> 	<i>Plancher bas carrelage , Murs carrelage , Plafond peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>5 Escalier vers 1er</b> 	<i>Murs peinture , Plafond peinture , Escalier bois</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er	<b>6 Palier 1er</b> 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er	<b>7 WC 2</b> 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er	<b>8 Chambre 2</b> 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er	<b>9 Grenier</b> 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas béton , Murs placoplâtre + parpaings , Fenêtre bois + peinture , Plafond charpente bois + tuiles	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er	<b>10 Salle de bains</b> 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs carrelage + peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er	<b>11 Chambre 3</b> 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
1er	<b>12 Chambre 4</b> 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
2e	<b>13 Combles</b> 	Plancher bas Isolant , Murs parpaings , Plafond charpente bois + tuiles	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>14 Garage</b> 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas béton , Murs parpaings , Fenêtre bois + peinture , Plafond Hourdis béton	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>15 Terrasse couverte</b> 	Plancher bas béton , Murs crépi , Fenêtre aluminium , Plafond lambris	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	<b>17 Abris de jardin</b> 	Porte métal , Huisserie métal , Plancher bas béton , Murs Métal , Plafond Métal	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.
Rdc	<b>18 Extérieur</b> 	Arbres, arbustes, souches, bois au sol	Absence d'indice caractéristique de présence de termites.

## SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local  
Mur B : Mur gauche  
Mur C : Mur du fond  
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

### **E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification**

Locaux non visités	Justification
16 Combles terrasse couverte	Pas de moyen d'accès

### **RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES**

En cas de mention de locaux ou de partie d'immeuble non visitée et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelles mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.

### **F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification**

Local	Justification
13 Combles	Plancher bas recouvert par isolant, solivage non visible

Commentaires généraux : Combles aménagés sous rampant, charpente partiellement accessible.

### G – Moyens d'investigation utilisés

**A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)**

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
  - recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
  - examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
  - examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
  - recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).
- 
- sondage des bois
  - sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

### H – Constatations diverses

Local	Constatation
Néant	Néant

L'inspection n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil. Le présent constat n'a de valeur que pour la date de visite.

La durée de validité de ce rapport est fixée à six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.



## I – Conclusion

Absence de traces caractéristiques de termites

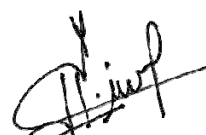
DATE DU RAPPORT : **27/02/2012**

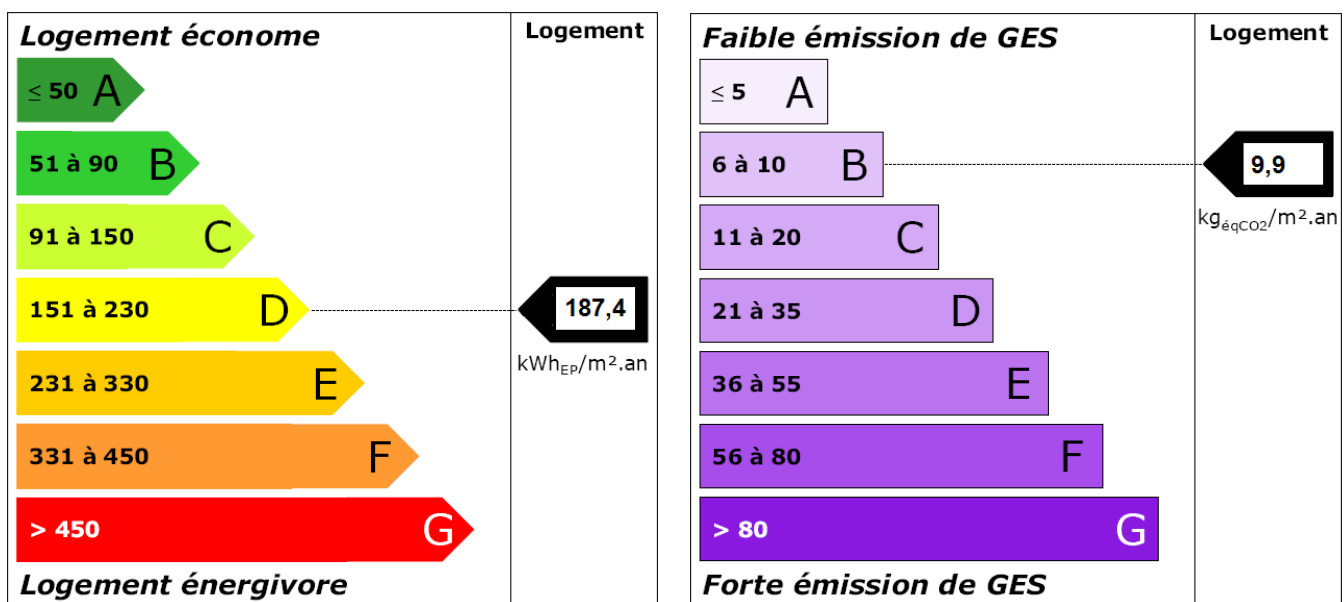
OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

SIGNATURE



Nota : Conformément à l'article L-271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

<b>Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)</b>			
N° : PM27021201 Valable jusqu'au : 26/02/2022 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Apres 2000 Surface habitable : 115 m <sup>2</sup> Adresse : Le Bourg 46200 MAYRAC		Date : 27/02/2012 Diagnostiqueur : MR MINARD PHILIPPE Cachet et signature : 	
<b>Propriétaire :</b> Civilité : M.et Mme Nom : CONSTANT Christophe Adresse : Le Bourg 46200 MAYRAC		<b>Propriét. des installations communes</b> (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :	
Certification de compétence délivrée par : <b>BUREAU VERITAS</b> Adresse : Cie d'assurance : <b>GENERALI</b>		Le : <b>16/05/2011</b> Date de validité : <b>16/05/2016</b> N° certification : <b>2306781</b> N° de police d'assurance : <b>AM207425</b>	
<b>Consommations annuelles par énergie</b>			
<b>obtenus par la méthode 3CL, version 15C, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010</b>			
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage	Electricité 5747 kWh <sub>EF</sub>	14828 kWh <sub>EP</sub>	606 € TTC
Eau chaude sanitaire	Electricité 2610 kWh <sub>EF</sub>	6733 kWh <sub>EP</sub>	205 € TTC
Refroidissement		0 kWh <sub>EP</sub>	0 € TTC
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	8357 kWh <sub>EF</sub>	21561 kWh <sub>EP</sub>	931 € TTC
<b>Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b>		<b>Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b>	
<b>Consommation conventionnelle :</b> 187,49 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an		<b>Estimation des émissions :</b> 9,90 kg éqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an	



Nombre total de pages du rapport : 5

<b>Diagnostic de performance énergétique</b> – logement (6.1)		
<b>Descriptif du logement et de ses équipements</b>		
<b>Logement</b>	<b>Chauffage</b>	<b>Eau chaude sanitaire</b>
<b>Murs :</b> Murs extérieurs en blocs de béton creux (isolés par intérieur) doublage brique. année des travaux d'isolation : Après 2000 Murs sur local non chauffé en blocs de béton creux (isolés par intérieur) doublage placoplâtre. année des travaux d'isolation : Après 2000 Murs sur local non chauffé placoplâtre (isolés par intérieur) année des travaux d'isolation : Après 2000	<b>Système :</b> Plancher rayonnant électrique Convecteurs électriques NF électricité performance catégorie C Insert bois	<b>Système :</b> Chauffe-eau électrique installé il y a moins de 5 ans
<b>Toiture :</b> Combles perdus (isolés) épaisseur isolant :23 cm Combles habitables (isolés) épaisseur isolant :23 cm		
<b>Menuiseries :</b> Fenêtre double vitrage bois 4/15+/4 Fenêtre double vitrage métal rupture de pont thermique 4/15+/4 Porte bois vitrée double vitrage Porte opaque pleine isolée	<b>Inspection &lt; 15 ans :</b>	
<b>Plancher bas :</b> Terre-plein (isolé) année des travaux d'isolation : Après 2000		
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>okWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an *</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

### **Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### **Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### **Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### **Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### **Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### **Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### **Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

\* Représente l'énergie économisée grâce au(x) système(s)

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélanges.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique — logement (6.1)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.).

La TVA est comptée au taux réduit de 5,5%.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommat° Kwh/m2	Coût	Économies	Retour sur Invest.	Crédit d'impôt
Remplacement des convecteurs par des émetteurs rayonnants au minimum dans les pièces principales.	186,20	€€	★	★	
Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.	145,86	€€€€	★★	★	38 %

Légende		
<b>Économies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	★ ★ ★ ★ : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	★ ★ ★ : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	★ ★ : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	★ : plus de 15 ans

Commentaires :

Les crédits d'impôts ne sont pas pris en compte dans la méthode de calcul.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

M.et Mme CONSTANT Christophe  
Le Bourg

46200 MAYRAC

Propriétaire : M.et Mme CONSTANT Christophe  
Adresse de la mission : Le Bourg 46200 MAYRAC

## FACTURE EN EUROS

NUMERO	DATE	REFERENCE	ECHEANCE
PM27021201	27/02/2012	PM27021201	05/03/2012

Réf	Désignation	Qté	Prix unitaire	Remise	Montant HT
Maison Individuelle	Package EP/DPE	1	167.22	0.00	167.22

Base	Taux	Montant
167.22	19,6	32.78
<b>Total</b>		32.78

Total HT	Total TVA	Remise	Total TTC	Acompte	Net à Payer
167.22	32.78	0.00	200.00	0.00	<b>200.00</b>

### Conditions de règlement :

Facture **ACQUITTÉE** par chèque le 27/02/2012

Conformément à la loi, à défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal, seront exigibles après mise en demeure. Les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables comptant à réception.

N° de TVA intracommunautaire: FR 46 525 033 916